

Proposition de motion du groupe "MR", relative à la conservation de la zone verte arborée située à l'angle de la rue Vanden Berghe et de la rue du Broeck.

G. VAN GOIDSENHOVEN rappelle que lors de la séance précédente du Conseil communal un des points relatifs aux ventes des terrains figurait la zone verte arborée située à l'angle de la rue Vanden Berghe et de la rue du Broeck. Les membres du Conseil en avaient parlé le 30 mars 2023, sujet sur lequel le Collège s'est exprimé manière assez claire en soulignant son intention d'entretenir cet espace vert. Selon les experts les arbres seraient en bonne santé. Il fût également souligné une volonté de préserver cet espace vert, sans ambition d'y construire un quelconque bâtiment et que, même, le Collège réfléchissait à des projets pour fleurir ou embellir cet espace vert. Cependant, lors du Conseil du 25 avril 2024, le Collège a tenté de faire approuver par le Conseil l'aliénation de cet espace vert, au milieu de toute une série de propriétés communales. Le groupe « MR » a essayé d'obtenir des explications à ce sujet mais n'en a pas obtenu, comme si le Collège éprouvait de la gêne à ce sujet. Il en va d'un espace vert dans l'hypercentre de la commune, au sein d'un quartier appelé à accueillir de nouveaux habitants, puisque l'ancien hôpital est aujourd'hui rénové et sera un lieu d'habitations relativement dense. L'établissement d'un lotissement sur cette parcelle, par suite de sa vente, aura comme conséquence la disparition d'un lieu de biodiversité mais aussi la perte d'un îlot de fraîcheur dans le quartier. Cet endroit conserve un certain nombre d'arbres anciens, devenus rares et précieux en environnement urbain. Certes, ce n'est pas le plus grand espace vert de la commune mais c'est un endroit datant de l'Anderlecht d'autrefois, qui a survécu de façon anachronique. Dans le contexte de la préservation des espaces verts, des arbres et la biodiversité, revenir sur cet engagement du Collège est illogique et encore moins loyale. Le groupe « MR » encourage le Collège de renoncer à vendre l'espace vert arboré situé à l'angle de la rue Vanden Berghe et la rue du Broeck et d'en assurer, conformément à ses promesses, son entretien et son amélioration comme espace vert de qualité au sein de la commune et dont la population a grandement besoin.

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que l'endroit est assez important dans le paysage du centre de la commune, situé près du Béguinage, de la Collégiale et d'autres éléments importants du patrimoine local. Le Collège a clairement imaginé cette vente dans le cadre de la restructuration de l'ensemble de l'îlot puisqu'une étude a été commandée pour restructurer cet îlot. L'académie « Beelden Kunst », jouxtant le terrain, doit également être rénovée. La réflexion est entamée et il est clair qu'on pourrait imaginer d'autres choses maintenant que l'on sait que la VGC ne marque pas beaucoup d'intérêt pour ce terrain. Il ne faut pas oublier que cette vente de terrains et de bâtiments est destinée à financer le budget extraordinaire. Trouver des alternatives pour

ne plus vendre ce terrain et trouver d'autres moyens pour financer les dépenses extraordinaires demeurent un défi. Monsieur le Bourgmestre-Président propose ainsi de ne pas voter la motion car le sujet doit encore passer devant le Conseil communal, si le Collège devait vraiment vendre ce terrain.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense que si le Collège est globalement d'accord avec l'analyse qu'il a présenté, en quoi le vote de cette motion pose-t-il problème car une motion n'a pas nécessairement de caractère absolument contraignant, mais montrerait un engagement clair de la part du Conseil communal. Dire de ne pas s'inquiéter et que tout va bien ne le satisfait pas du tout. Son groupe souhaite un engagement clair car lors de la prochaine législature, après la vente de ce terrain, on ne sait qui sera membre de ce Conseil communal. G. VAN GOIDSENHOVEN souhaite du formalisme, raison pour laquelle il a proposé cette motion. S'il n'avait pas eu l'impression qu'on essayait de dissimuler les choses, il n'aurait pas proposé cette motion. Le mois dernier, le Collège a fait le contraire de ce qu'il s'était engagé à faire dans le cadre d'une interpellation. Il demande le vote de cette motion car il ne s'en tient pas à quelques paroles apaisantes, il veut, à ce stade, un engagement plus formel !

G. VERSTRAETEN is al blij te horen dat het engagement er is, dat de VGC, ook niet bepaald interesse heeft om dat terrein te gaan bebouwen om vb. de beeldende kunstenaarsacademie uit te breiden. Hij denkt dat, aan de binnenkant van het eiland best nog voldoende plaats is om daarin te breiden, er is al degelijk veel leeg terrein aan de binnenkant van dat eiland.

De hoek van de Broekstraat en de Vanden Berghestraat is ergens een stuk oud-Anderlecht dat er nog altijd is en bijna een middeleeuws karakter van Anderlecht nog wel reflecteert met oude mooie bomen en waar men een aangename rustruimte zou kunnen maken in de buurt. Hij is ook voorstander dat het daar groen mag blijven. Het College lijkt daarmee akkoord te gaan, als de VGC dat niet wil overnemen, dan houden we het misschien liever zelf en zoeken we voor alternatieven.

Waarom dan niet de motie stemmen?

A. CRESPIEN expose que le groupe « PTB » a l'intention de soutenir la motion du groupe « MR » qui lui semble raisonnable. Toute parcelle verte arborée comme celle-ci, n'existe plus beaucoup dans la région de Bruxelles. La motion du groupe « MR » relève du bon sens !

Monsieur le Bourgmestre-Président explique que le problème vient du financement du budget extraordinaire qui a été présenté à l'inspection régionale sur base d'un

programme de vente de biens. On ne peut ainsi modifier les choses sans l'accord de cette dernière et sans lui avoir présenté une alternative. Autrement, cela voudrait dire qu'on devrait renoncer à une dépense du budget extraordinaire alors qu'il y a d'autres besoins à remplir, au-delà du budget dès à présent attribué.